

CAMPAGNE 2000
METTONS FIN À LA PAUVRETÉ
DES ENFANTS ET DES FAMILLES

CAMPAIGN 2000
END CHILD & FAMILY POVERTY

**Une analyse par circonscription révèle que la
pauvreté infantile au Canada ne connaît pas de
frontières**

Le 18 juin 2018



For People For Change

FAMILY SERVICE TORONTO

Introduction

Depuis près de trente ans, Campagne 2000 rend compte de l'échec à mettre fin à la pauvreté sur la base de bonnes intentions. En préparation au lancement de la première stratégie fédérale de réduction de la pauvreté au Canada, Campagne 2000 dévoile la magnitude désolante de la pauvreté infantile dans les circonscriptions fédérales. Les données les plus récentes brossent un sombre tableau des inégalités au Canada. Les familles à faible revenu et les familles à revenu élevé vivent à proximité les unes des autres, mais elles sont séparées par de grands écarts socioéconomiques, laissant trop d'enfants souffrir de faim, de maladie et de stress hors du commun pour des enfants de leur âge.

D'autant plus troublant, ce rapport révèle que les circonscriptions fédérales qui affichent les taux de pauvreté des enfants et des familles les plus élevées sont celles qui comptent un fort pourcentage d'Autochtones¹, de personnes racialisées, d'immigrants et de familles monoparentales. Cette corrélation témoigne de la persistance des inégalités systémiques et de la discrimination, lesquelles se traduisent par un taux de chômage élevé, une faible participation au marché du travail et un pourcentage élevé de locataires et personnes dépensant plus de 30 % de leur revenu pour se loger.

La pauvreté des enfants et des familles recensée dans chacune des circonscriptions fédérales requiert du gouvernement fédéral qu'il agisse résolument et mette en œuvre sa stratégie de réduction de la pauvreté (SRP). Clairement, chaque collectivité, chaque député fédéral et tous les partis politiques sont concernés par l'éradication de la pauvreté.

Les Canadiennes et les Canadiens s'attendent à une stratégie robuste. Ils veulent que les jours de la pauvreté soient comptés et que l'on cesse de compter le nombre d'enfants en situation de pauvreté. La pauvreté des enfants et des familles est un grave problème au Canada qui exige une intervention à sa mesure.

La pauvreté infantile au Canada

Bien qu'il soit un des pays les plus riches au monde, le Canada compte plus de 1,2 million d'enfants (17,4 %) en situation de pauvreté au pays (mesure de faible revenu après impôt) ainsi que leurs familles.² Il est scandaleux de constater qu'en raison de tentatives de génocide culturel étalées sur plusieurs siècles et d'un contexte de colonisation persistant, 37,9 % d'enfants autochtones vivent en situation de pauvreté.³

Les statistiques sur la pauvreté au Canada prennent beaucoup trop de temps à être rendues publiques. À preuve, les données communiquées dans le présent rapport sont tirées des déclarations fiscales de 2015. Certains pourraient faire valoir que l'Allocation canadienne pour enfants (ACE), mise en œuvre en juillet 2016, a peut-être réglé le problème de la pauvreté infantile au Canada. Or, les données les plus récentes de l'Enquête canadienne sur le revenu indiquent que le taux de pauvreté infantile a baissé d'à peine 1,2 de point de pourcentage en 2016 par rapport à 2015. De toute évidence, il reste beaucoup de travail à faire.

Malgré plusieurs résolutions unanimes à la Chambre des communes pour éliminer la pauvreté des enfants et la pauvreté de la population en général, malgré la ratification par le Canada en 1991 de la Convention internationale sur les droits de l'enfant et malgré le fait que le Canada soit un des pays les plus riches au monde, beaucoup d'enfants continuent, parce qu'ils sont pauvres, à souffrir d'indignité, de faim, d'insécurité, de stress et d'exclusion sociale.⁴ Les données de Statistique Canada indiquent que les enfants sont spécialement vulnérables à la pauvreté dans les années cruciales de leur vie de la naissance à l'âge de cinq ans et plus susceptibles que les adultes de vivre en situation de pauvreté dans toutes les provinces et territoires, sauf au Québec.⁵ Et il est déplorable de constater que les enfants de familles marginalisées — autochtones, racialisées, d'immigration récente, monoparentales dirigées par femme ou touchées par une incapacité — sont plus nombreux que les autres enfants à vivre en situation de pauvreté.⁶

Les retombées de l'investissement substantiel du gouvernement fédéral dans l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) ne sont pas encore totalement reflétées dans les données récentes. Toutefois, il n'est pas

nécessaire d'en attendre les résultats pour mettre en œuvre d'autres mesures de lutte contre la pauvreté. Les enfants se développent rapidement au cours de la petite enfance, il s'agit d'une période formatrice. Des épisodes même brefs de pauvreté dans cette période ont des effets négatifs pendant toute la vie sur les individus et les familles ainsi que des conséquences à long terme sur les communautés.

Le Canada peut faire beaucoup plus pour fournir aux familles des programmes sociaux de calibre international afin de combattre la pauvreté. Les décisions, les politiques économiques, fiscales et sociales et les priorités budgétaires à court et à long terme du gouvernement fédéral doivent être guidées par l'objectif de réduire et d'éliminer la pauvreté au pays. Les montants alloués par le Canada aux prestations familiales⁷ sont inférieurs à la moyenne des pays de l'OCDE et les taux de pauvreté au Canada sont pires que ceux de la Corée du Sud, de la Slovénie et la République tchèque. La stratégie de réduction de la pauvreté du Canada doit s'appuyer sur des données probantes et des solutions proposées depuis des décennies. Elle doit prévoir des mesures musclées à mettre en œuvre immédiatement afin de lutter contre la pauvreté et de donner aux enfants les moyens de s'épanouir pendant toute leur vie.

Au sujet des données

Ce rapport présente les taux de pauvreté des enfants et des familles dans toutes les circonscriptions électorales fédérales. Les taux de faible revenu correspondent aux données les plus récentes disponibles tirées du Fichier des familles T1 (FFT1) et sont établis en fonction de la mesure de faible revenu (MFR) après impôt. Le calcul de faible revenu du FFT1 est basé sur les déclarations fiscales des Canadiens (96 % d'entre eux soumettent une déclaration).⁸

Les données du présent rapport sont organisées en cinq tranches, appelées des quintiles, et chaque quintile contient 67 circonscriptions. Le quintile supérieur regroupe des circonscriptions qui affichent les taux de pauvreté des enfants et des familles les plus élevés. Les taux de pauvreté infantile du quintile supérieur varient de 22,8 % à 64,2 %. Les taux de pauvreté infantile des quatrième, troisième, deuxième quintiles et du quintile inférieur varient respectivement de 18,7 % à 22,7 %, de 15 % à 18,6 %, de 11,9 % à 14,9 % et de 4,1 % à 11,8 %.

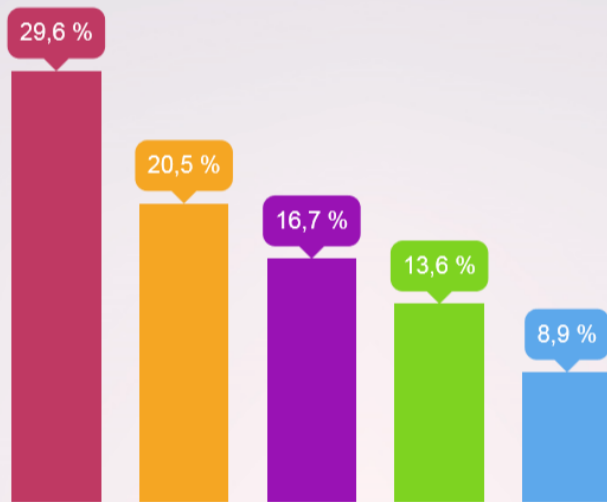
Les données du Recensement de 2016 sont utilisées pour dresser un portrait sociodémographique des circonscriptions de chaque quintile. Les données tirées du FFT1 ont trait aux familles qui ont des enfants et les données du recensement fournissent ont trait à la population en général et aux caractéristiques des circonscriptions. Les données du recensement mettent en relief le nombre de personnes appartenant aux minorités visibles, d'immigrants, de familles monoparentales et elles informent sur les taux de chômage et de participation au marché du travail, le revenu des ménages, les coûts d'habitation et les modes d'occupation.

Elles indiquent aussi les taux de faible revenu à l'échelle des circonscriptions. Cependant, aux fins du présent rapport, nous utilisons les données sur le faible revenu du FFT1 parce que les taux de faible revenu calculés dans le Recensement de 2016 excluent les Autochtones vivant sur les réserves, les résidents des territoires et les résidents de logements collectifs institutionnels, comme les établissements pénitentiaires et les foyers de groupe sont exclus. Les données du FFT1 quant à elles incluent ces groupes, qui ont tous tendance à afficher de hauts taux de pauvreté.⁹

La pauvreté infantile — par circonscription

Selon les données, 162 circonscriptions sur un total de 338 affichent des taux de pauvreté infantile égaux ou supérieurs à la moyenne nationale (17,4 %). La situation est désastreuse au point que le taux moyen de pauvreté infantile dans les circonscriptions du quintile supérieur est de 29,6 %, ce qui représente plus de 400 000 enfants (graphique 1 et graphique 2). Les circonscriptions du quintile supérieur sont représentatives de la diversité du Canada au complet et se retrouvent dans toutes les provinces et territoires, sauf à Terre-Neuve et Labrador, au Yukon et aux Territoires-du-Nord-Ouest. Vingt-six des circonscriptions dans le quintile supérieur se trouvent en Ontario et la moitié de celles-ci sont dans Toronto.

Graphique 1 : Taux moyen de pauvreté infantile par circonscription



■ Quintile supérieur ■ 4e quintile ■ 3e quintile ■ 2e quintile ■ Quintile inférieur

Source : Fichiers des familles T1; MFR après impôt, 2015

Graphique 2 : Taux moyen de pauvreté infantile par circonscription



■ Quintile supérieur ■ 4e quintile ■ 3e quintile ■ 2e quintile ■ Quintile inférieur

Source : Fichiers des familles T1; MFR après impôt, 2015

Quelles circonscriptions affichent les taux de pauvreté infantile les plus élevés et les plus bas?

La pauvreté infantile est incontestablement la norme plutôt que l'exception dans Churchill-Keewatinook Aski au Manitoba, la circonscription qui affiche le plus haut taux de pauvreté infantile au Canada. Près des deux tiers (64,2 %) des enfants de cette circonscription, qui est à prédominance rurale et où vivent de

nombreux Autochtones, sont en situation de pauvreté.¹⁰ Par ailleurs, quatre enfants sur dix sont en situation de pauvreté dans les circonscriptions urbaines de Winnipeg Centre (41,1 %) et de Toronto Centre (40 %), au cœur de la plus grande ville du Canada. On retrouve dans Toronto Centre à la fois des quartiers bien nantis et un grand nombre de personnes racialisées et d'immigrants récents qui vivent dans des logements sociaux.

On retrouve dans toutes les circonscriptions au Canada d'importantes poches de pauvreté infantile. Dans le quintile inférieur, par exemple, même si le taux moyen de pauvreté est le tiers de celui du quintile supérieur (8,9 % vs 29,9 %), on y comptait quand même, en 2015, 90 000 familles à faible revenu et près de 150 000 enfants en situation de pauvreté. Les circonscriptions du quintile inférieur se trouvent uniquement au Québec (33), en Ontario (25) et en Alberta (9)

Les trente circonscriptions affichant les taux de pauvreté infantile les plus élevés

| Circonscription fédérale | Province ou territoire | N ^{bre} d'enfants de familles à faible revenu (0 à 17 ans) | Pourcentage d'enfants de familles à faible revenu (0 à 17 ans) (%) |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------------------|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Churchill--Keewatinook Aski | M | 21 870 | 64,2 |
| Desnethé--Missinippi--Churchill River / Desnethé--Missinippi--Rivière Churchill | Saskatchewan | 15 300 | 57,8 |
| Winnipeg Centre / Winnipeg-Centre | Manitoba | 7730 | 41,1 |
| Toronto Centre / Toronto-Centre | Ontario | 4210 | 40,0 |
| Ville-Marie--Le Sud-Ouest--Île-des-Soeurs | Québec | 5260 | 38,1 |
| NUNAVUT | NUNAVUT | 5150 | 36,1 |
| Kenora | Ontario | 6090 | 34,7 |
| Hamilton Centre / Hamilton-Centre | Ontario | 6240 | 34,2 |
| Dauphin--Swan River--Neepawa | Manitoba | 6910 | 33,8 |
| Sydney--Victoria | Nouvelle-Écosse | 4500 | 33,0 |
| Humber River--Black Creek | Ontario | 8840 | 32,9 |
| Bourassa | Québec | 7130 | 32,9 |
| Scarborough--Guildwood | Ontario | 7720 | 32,9 |
| Winnipeg North / Winnipeg-Nord | Manitoba | 8250 | 32,3 |
| Windsor West / Windsor-Ouest | Ontario | 8680 | 32,1 |
| Saint-Léonard--Saint-Michel | Québec | 8730 | 31,9 |
| Edmonton Griesbach | Alberta | 7610 | 31,7 |
| Ottawa--Vanier | Ontario | 5720 | 31,3 |
| Etobicoke North / Etobicoke-Nord | Ontario | 9050 | 30,8 |
| Battlefords--Lloydminster | Saskatchewan | 6260 | 30,4 |
| Regina--Qu'Appelle | Saskatchewan | 6110 | 30,2 |
| York South--Weston / York-Sud--Weston | Ontario | 7630 | 29,9 |
| Scarborough Centre / Scarborough-Centre | Ontario | 6980 | 29,3 |
| Saskatoon West / Saskatoon-Ouest | Saskatchewan | 6580 | 29,3 |
| Scarborough Southwest / Scarborough-Sud-Ouest | Ontario | 6960 | 29,3 |
| Scarborough--Agincourt | Ontario | 5500 | 29,1 |
| Papineau | Québec | 5680 | 29,1 |
| Don Valley East / Don Valley-Est | Ontario | 5480 | 28,7 |
| Ottawa South / Ottawa-Sud | Ontario | 6930 | 28,6 |
| Prince Albert | Saskatchewan | 5850 | 28,3 |

Qui vit dans les circonscriptions qui affichent les plus hauts taux de pauvreté infantile?

Le croisement des données du recensement par circonscription avec les données sur le faible revenu après impôt du FFT1 brosse un sombre tableau d'exclusion sociale. Les circonscriptions qui font partie du quintile supérieur comptent les proportions les plus fortes d'immigrants récents, de personnes racialisées, d'Autochtones et de familles monoparentales. Les personnes qui vivent dans ces circonscriptions présentent également les taux de chômage les plus élevés et les taux de participation au marché du travail les plus faibles. Elles sont également à forte proportion des locataires et elles sont nombreuses à dépenser plus de 30 % de leur revenu pour se loger.

La corrélation étroite entre ces caractéristiques socioéconomiques et la prévalence de la pauvreté infantile, comme en témoigne la comparaison des quintiles supérieur et inférieur, confirme une fois de plus que la pauvreté infantile au Canada demeure le résultat d'iniquités sociales plutôt qu'une question de malchance ou de choix individuel mal avisé.

Selon les données du Recensement de 2016 :

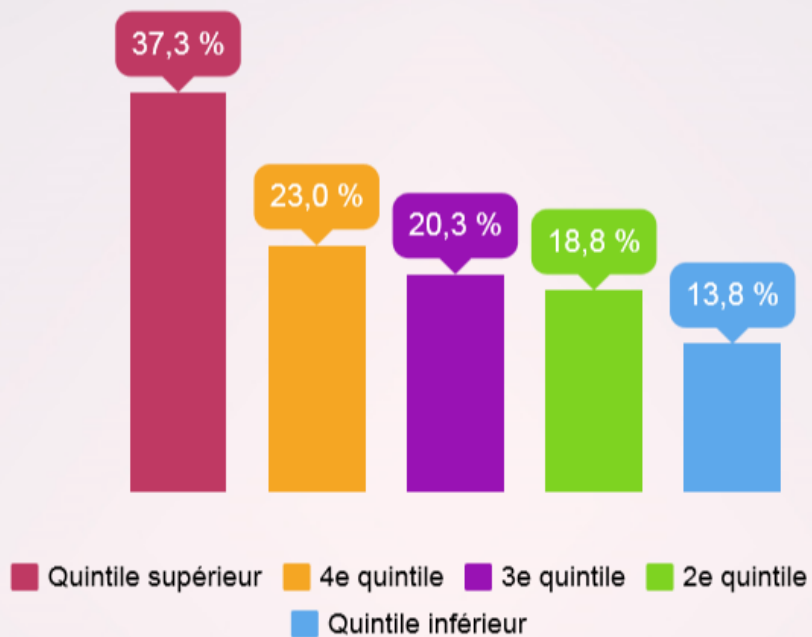
- Les circonscriptions du quintile supérieur comptent la plus forte proportion d'immigrants récents au pays, soit 15,7 %. En revanche, les immigrants récents ne représentent que 5,9 % des personnes qui vivent dans les circonscriptions du quintile inférieur (graphique 3).
- Trente-sept pour cent des personnes qui vivent dans les circonscriptions du quintile supérieur appartiennent à une minorité visible. La moyenne est de 14 % dans les circonscriptions du quintile inférieur (graphique 4).
- Les circonscriptions du quintile supérieur comptent la plus forte proportion de familles monoparentales (21 %) et la plus faible proportion de familles biparentales avec enfants (41,3 %). Dans le quintile supérieur, la proportion de familles monoparentales et de familles biparentales avec enfants est respectivement de 13,8 % et de 46,6 % (graphique 5 et graphique 6).
- Les personnes âgées de 15 ans et plus dans les circonscriptions du quintile supérieur présentent le taux de chômage le plus élevé (9,5 %) et la plus faible participation au marché du travail (62,9 %). Dans le quintile inférieur et au Canada en général, les taux de chômage sont respectivement de 6,2 % et de 7 % (graphique 7 et graphique 8).
- Quarante-cinq pour cent des ménages dans les circonscriptions du quintile supérieur sont locataires comparativement à seulement 21 % des ménages du quintile inférieur (graphique 9).
- Parmi les ménages du quintile supérieur, trois sur dix (30,5 %) dépensent plus de 30 % de leur revenu pour se loger. Ce pourcentage chute à 18 % pour les ménages du quintile inférieur (graphique 10).

Graphique 3 : Pourcentage moyen d'immigrants récents (2001 à 2016)



Source : Recensement de la population, 2016

Graphique 4 : Pourcentage moyen de personnes appartenant à une minorité visible



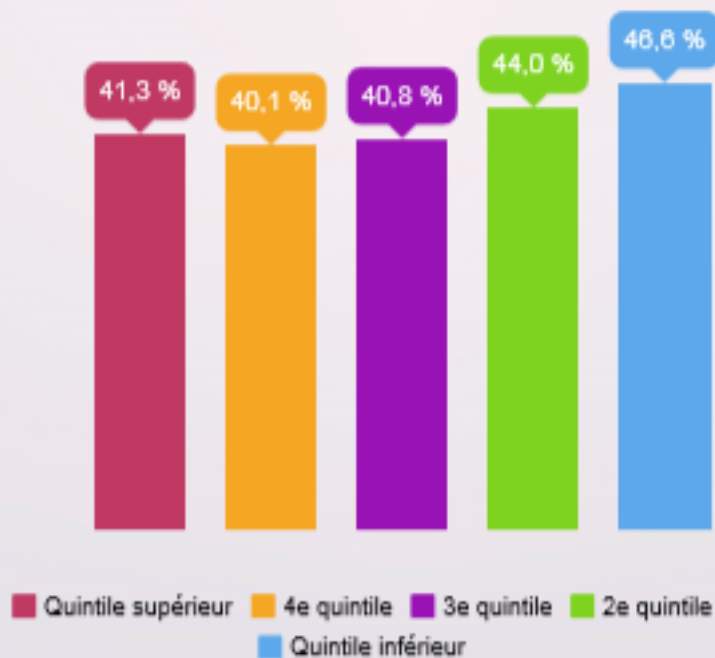
Source : Recensement de la population, 2016

Graphique 5 : Pourcentage moyen de familles monoparentales



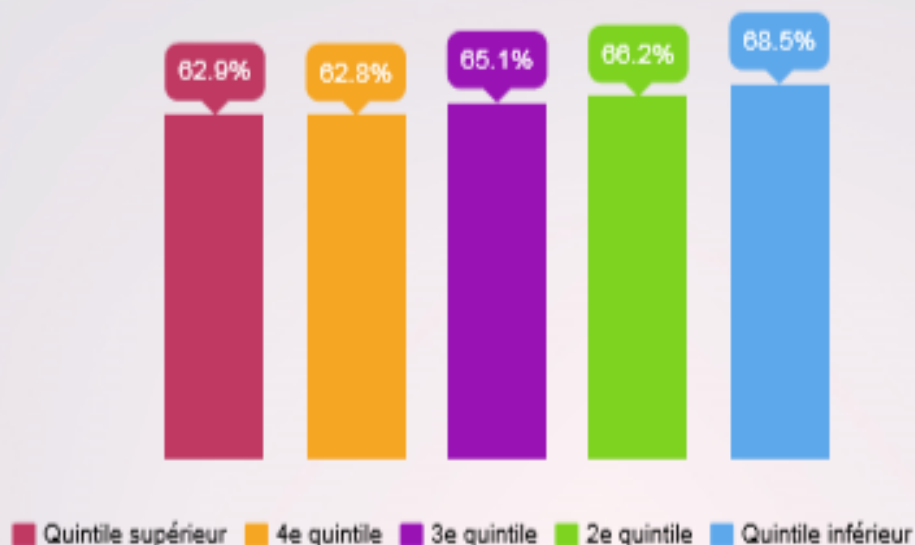
Source : Recensement de la population, 2016

Graphique 6 : Pourcentage moyen de couples avec enfants



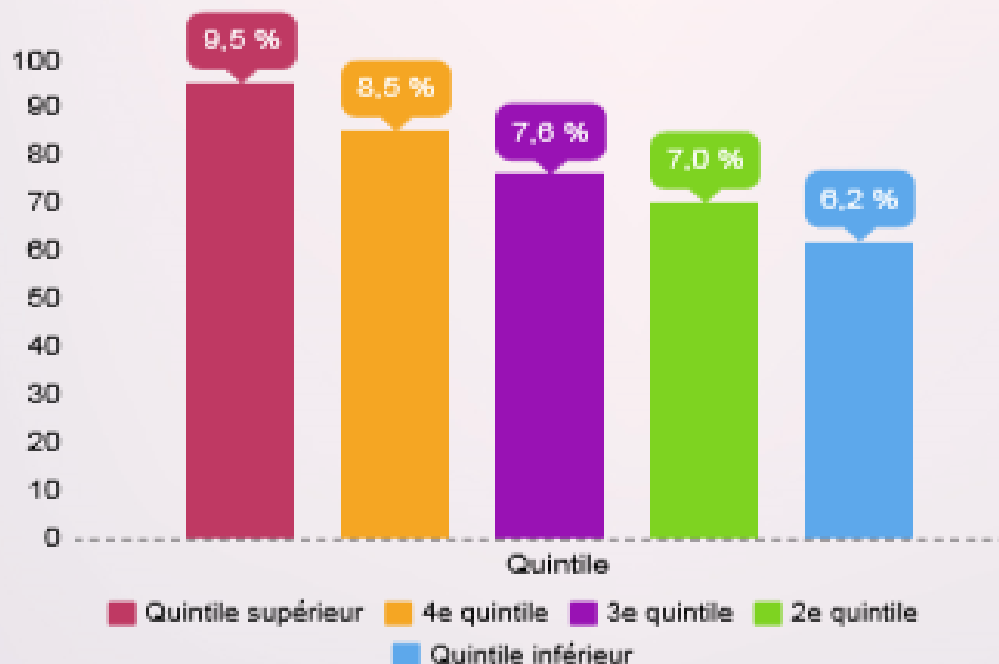
Source : Recensement de la population, 2016

Graphique 7 : Participation moyenne au marché du travail, personnes âgées de 15 ans et plus



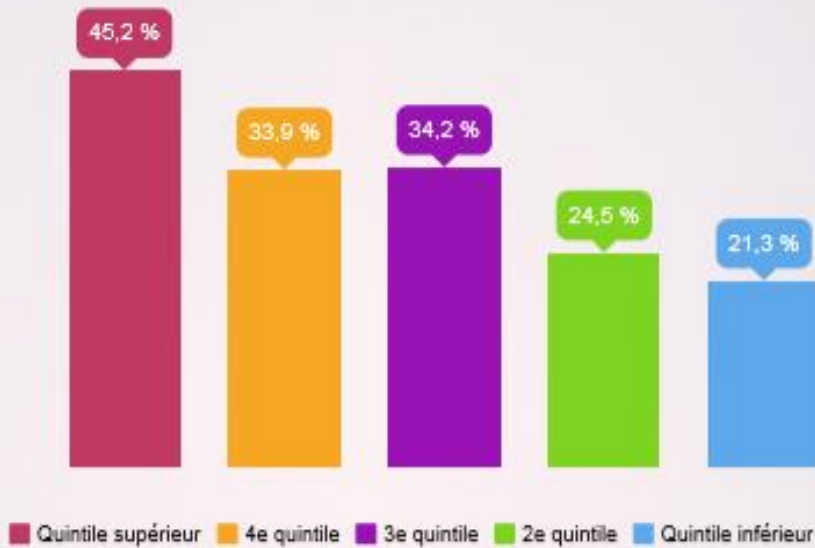
Source : Recensement de la population, 2016

Graphique 8 : Taux moyen de chômage, personnes âgées de 15 ans et plus



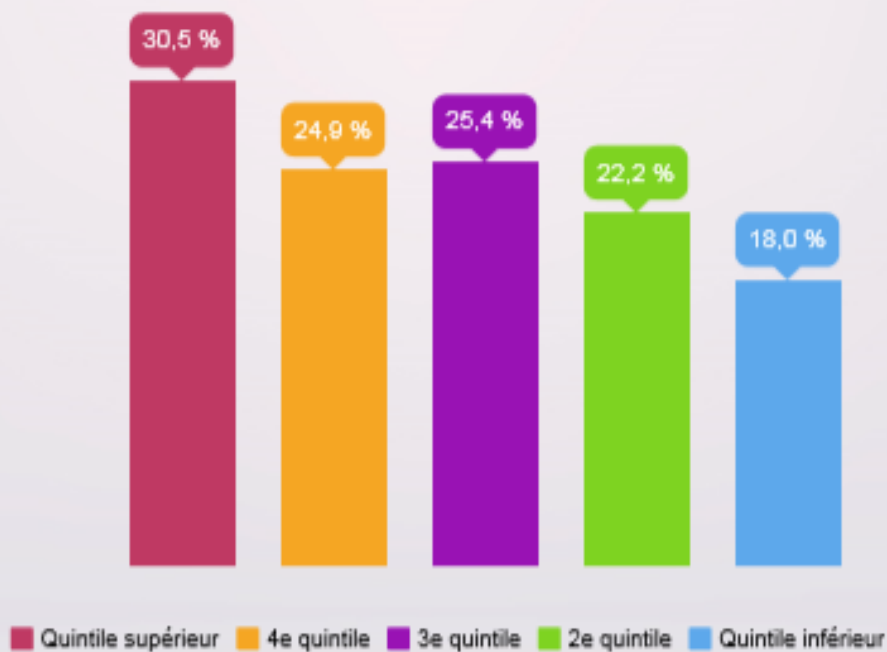
Source : Recensement de la population, 2016

Graphique 9 : Pourcentage de ménages locataires



Source : Recensement de la population, 2016

Graphique 10 : Pourcentage moyen de ménages affectant 30 % ou plus de leur revenu au logement



Source : Recensement de la population, 2016

La pauvreté des enfants et des familles : la réalité rurale

La majorité des circonscriptions du quintile supérieur sont urbaines et densément peuplées. Dix-huit d'entre elles (27 %) sont rurales. Aux fins de ce rapport, les circonscriptions rurales désignent celles dont la densité de population est de 150 personnes ou moins par kilomètre carré. Les circonscriptions rurales peuvent comprendre des villes et des municipalités, mais elles englobent également des territoires faiblement peuplés.

Les taux de pauvreté infantile dans les circonscriptions rurales du quintile supérieur sont plus élevés (33 %) que dans les circonscriptions urbaines (28,2 %). Les circonscriptions rurales du quintile supérieur comptent 60 070 familles à faible revenu et 120 350 enfants en situation de pauvreté. Les provinces qui comptent le plus de circonscriptions rurales dans le quintile supérieur sont la Nouvelle-Écosse, le Manitoba et la Saskatchewan. Chacune en compte quatre. Quant aux autres, deux sont en Colombie-Britannique, et le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, l'Alberta et le Nunavut en comptent chacun une.

Selon les données du Recensement de 2016 :

- Le quart (24,8 %) des résidents des circonscriptions rurales dans le quintile supérieur se déclare Autochtones, à comparer à 2,6 % dans les circonscriptions urbaines.
- Les circonscriptions rurales du quartile supérieur affichent en moyenne des taux de chômage plus élevés et de participation au marché du travail plus bas que ceux des circonscriptions urbaines. Le taux de chômage dans les circonscriptions rurales est de 11,1 % et le taux de participation au marché du travail est de 60,7 %. Dans les circonscriptions urbaines, ces taux sont respectivement de 9,1 % et de 63,4 %.
- Les circonscriptions rurales du quintile supérieur comptent beaucoup moins d'immigrants que les circonscriptions urbaines, en moyenne respectivement 7,1 % et 40,4 %. Parmi les immigrants vivant dans les circonscriptions rurales du quintile supérieur, 41 % sont arrivés au pays depuis 2006.
- Dans les circonscriptions rurales du quintile supérieur, 18,1 % des ménages dépensent 30 % ou plus de leur revenu pour se loger, tandis que dans les circonscriptions urbaines du quintile supérieur, un ménage sur trois se trouve dans cette situation.
- Dans les circonscriptions rurales du quintile supérieur, 23,7 % des ménages sont locataires comparativement à un peu plus de la moitié (50,6 %) dans les circonscriptions urbaines. Par ailleurs, 5,7 % déclarent habiter un logement appartenant à la bande.
- Dans l'ensemble du Canada, quatre enfants en situation de pauvreté sur dix (40,6 %) vivent dans des circonscriptions rurales.

Donner suite à la promesse de la stratégie fédérale de réduction de la pauvreté

Pour que la nouvelle stratégie fédérale de réduction de la pauvreté remplisse ses engagements, il faut que les trois ordres de gouvernement, les Premières nations ainsi que les secteurs privés et à but non lucratif en soient partie prenante. Toutefois, le gouvernement fédéral doit assumer un rôle de leadership spécial. Il doit faire preuve de leadership sur le plan intellectuel et sur le plan moral en fixant des objectifs, des échéanciers et des conditions pour les programmes de réduction de pauvreté fournis par les provinces et les territoires et auxquels il contribue des fonds. Le gouvernement fédéral doit également faire preuve de leadership fiscal en permettant aux provinces et aux territoires de poser des gestes audacieux. Un engagement ferme à réduire la pauvreté signifie que l'objectif de réduire et d'éliminer la pauvreté doit guider toutes les politiques économiques, fiscales et sociales et les priorités budgétaires à court et à long terme du gouvernement.

Campagne 2000 réclame depuis des décennies un plan fédéral de lutte contre la pauvreté. En 2017, nous avons pris part aux consultations du gouvernement fédéral et formulé des [recommandations globales](#) pour façonner la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) du Canada. Depuis, nous avons accueilli favorablement les modifications importantes qui ont été apportées aux politiques pour soutenir les familles à faible revenu. Par exemple, nous avons souligné les mesures et les investissements importants du gouvernement fédéral dans des domaines comme l'indexation de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) à l'inflation en 2018, l'investissement pour améliorer l'accès à l'ACE des familles autochtones et la transformation de la Prestation fiscale pour le revenu de travail en l'Allocation canadienne pour les travailleurs.

Nous reconnaissons toutefois qu'il reste beaucoup plus à faire pour soutenir les enfants et les familles et mettre fin à la pauvreté au Canada.

Recommandations pour une stratégie de réduction de la pauvreté robuste

Le gouvernement fédéral doit s'assurer que sa stratégie comprend à la fois des objectifs et des échéanciers clairs et il doit l'élaborer en consultation avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les gouvernements et organisations autochtones, la société civile et les personnes vivant en situation de pauvreté.

Pour qu'elles reconnaissent la légitimité de cette stratégie, toutes les parties concernées doivent savoir qu'elles ont pu participer à une véritable consultation. La stratégie doit être enchâssée dans une loi et définir des rôles clés pour tous les ordres de gouvernement, reconnaissant au Québec sa façon particulière de procéder en matière de politiques sociales dans le contexte canadien.

Le gouvernement fédéral doit collaborer avec les gouvernements des Premières nations et avec les organisations autochtones à l'élaboration de plans d'action pour prévenir, réduire et éliminer la pauvreté des enfants et des familles dans les communautés autochtones. Pour ce faire, il faudra respecter les obligations et les ententes découlant des traités conclus avec les gouvernements des Premières nations du pays, qui sont fondées sur des principes de coexistence pacifique, de respect mutuel, de reconnaissance et de partage équitable des terres et des ressources. En ayant le contrôle de leurs ressources, les Premières nations élaboreront des stratégies efficaces de lutte contre la pauvreté dans leurs communautés et les dirigeants seront tenus de rendre des comptes à la population.

Campagne 2000 par l'intermédiaire de son réseau diversifié de 120 partenaires à l'échelle pancanadienne recommande au gouvernement fédéral de :

Enchâsser dans une loi l'engagement du gouvernement à réduire la pauvreté

- Ancrer la responsabilité d'une stratégie robuste de lutte contre la pauvreté dans une loi est essentiel pour s'assurer que l'atteinte de l'objectif demeure nettement une responsabilité des gouvernements futurs. Au lieu de faire de l'adoption de cette loi un enjeu électoral, notre réseau national a demandé au gouvernement actuel de s'assurer qu'elle soit adoptée par la Chambre des communes avant 2019 afin d'éviter qu'elle soit démantelée par un futur gouvernement.

Éliminer la pauvreté des Autochtones

- Se conformer totalement à la décision du Tribunal canadien des droits de la personne en fournissant un financement équitable aux services autochtones pour les enfants et les familles

dans les réserves et veiller à appliquer de façon complète et satisfaisante le principe de Jordan à tous les enfants autochtones.

- Donner suite aux 94 appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation.
- Redresser de toute urgence le sous-financement persistant, systémique et colonisateur qui cause des crises à répétition dans les domaines de l'éducation, du logement et de la sécurité alimentaire et assurer l'approvisionnement en eau potable libre de tentatives de récupération par le gouvernement.
- Accroître le pouvoir discrétionnaire des gouvernements des Premières nations sur les dépenses pour réduire la pauvreté dans leurs communautés afin qu'ils puissent déployer des plans efficaces de réduction de la pauvreté dont ils devront rendre compte à leurs populations. Il faut un financement suffisant, soutenu et flexible pour générer des solutions autodéterminées.¹¹
- Une collaboration de nations à nations afin d'élaborer, de concert avec les organisations et les gouvernements autochtones, un plan pour prévenir, réduire et éliminer la pauvreté des enfants et des familles dans les communautés autochtones. Ce plan doit être adapté à la culture, il doit être intégré à une stratégie globale de logement pour les Autochtones et il doit comprendre du financement pour les services de santé mentale ainsi que des stratégies pour réduire l'insécurité alimentaire et fournir de l'eau potable aux communautés.
- Explorer différentes mesures fondées sur la culture pour réduire la pauvreté, et évaluer leur pertinence pour les différentes Premières nations.¹²
- Pour être efficaces, ces mesures « doivent tenir compte des désavantages historiques subis par les Premières nations, des différentes cultures, des contextes variés et de l'appauvrissement des infrastructures et des services fournis aux enfants sur les réserves. »¹³

Consolider les paiements de transfert

- Consentir plus de financement au Transfert canadien en matière de programmes sociaux et l'assujettir à des normes minimales en ce qui a trait aux prestations d'aide sociale et à l'accès et la qualité des services sociaux et des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.
- Supprimer les restrictions de croissance arbitraires.
- Allouer des fonds suffisants, stables et prévisibles qui tiennent compte des disparités économiques régionales et s'assurer que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux respectent leurs obligations en matière de droits de la personne et fournissent une aide financière suffisante à tous les Canadiens et Canadiennes à faible revenu. Pour ce faire, il faudra adopter des normes nationales minimales en ce qui concerne les prestations d'aide sociale et les services sociaux financés par le TCPS, tout en accordant une marge de manœuvre nécessaire aux provinces et aux territoires.

Renforcer les programmes de sécurité du revenu

Pour les enfants

- Augmenter le montant de base de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE), instaurer un taux de réduction plus graduel et viser à réduire la pauvreté de 50 % d'ici 2020 (année de référence 2015) basé sur la mesure de faible revenu du FFT1.
- Travailler de façon proactive pour s'assurer que les familles autochtones reçoivent l'ACE. On estime à 50 % le taux de déclaration de revenus dans les communautés autochtones puisque l'obligation de déclarer dépend de la source de revenus.
- Examiner à nouveau les critères d'admissibilité de l'ACE afin d'assurer que le statut d'immigrant d'un parent n'empêche pas d'y avoir accès. Les citoyens canadiens, les résidents permanents, les personnes protégées et les personnes qui sont résidents temporaires depuis dix-huit mois sont

admissibles à l'ACE. Les critères d'admissibilité de l'ACE excluent toutefois les personnes qui ont des enfants, mais dont le statut n'est pas régularisé au Canada, notamment les demandeurs de statut de réfugié déboutés qui ont fait une demande pour motifs d'ordre humanitaire et les conjoints parrainés ayant un droit de résidence conditionnel qui se sont séparés du conjoint qui les parrainait; autant de personnes qui sans doute font une déclaration de revenus.

Pour les adultes en âge de travailler

Assurance-emploi

- Améliorer le régime d'assurance-emploi afin de stabiliser la situation des familles et des collectivités en augmentant les prestations à 60 % au moins du revenu¹⁴ calculé sur les douze meilleures semaines au cours des douze mois précédents; en réduisant les disparités régionales – fixer le seuil de participation à 360 heures, peu importe l'endroit au pays; et en étendant la durée des prestations en fonction d'une moyenne de chômage de 6 % ou plus au cours des douze mois précédents. Ces mesures amélioreront l'accès à l'assurance-emploi dans les marchés du travail où le taux de chômage est chroniquement élevé.¹⁵
- Augmenter le niveau des prestations de congé de maternité et parental, et celui de toutes les prestations spéciales, à 70 % du revenu d'emploi et réduire le nombre d'heures pour être admissible à 300 heures accumulées au cours des douze meilleures semaines pendant les douze derniers mois. Tous les nouveaux parents (adoptifs, étudiants, stagiaires, travailleurs autonomes, travailleurs à temps partiel et occasionnels) devraient être inclus.

Aide sociale et soutien au revenu

- Dans l'optique de stabiliser le TCPS, le gouvernement fédéral devrait s'assurer que les enfants vivant dans une famille monoparentale bénéficiaire d'aide sociale conservent leur pension alimentaire, laquelle présentement est déduite des prestations de la famille et il devrait voir à ce que les prestations d'assurance-emploi reliées aux enfants (p. ex. congé de maternité/parental) ne soient pas déduites des allocations ou des prestations d'invalidité provinciales. Présentement, le traitement des pensions alimentaires pour les familles assistées sociales varie selon les régions et une harmonisation s'impose pour respecter le droit des enfants à leur pension alimentaire.

Pour les personnes âgées

- Indexer le programme de la Sécurité de la vieillesse (SV) au salaire industriel moyen plutôt qu'à l'indice des prix à la consommation afin que la SV puisse véritablement prévenir et réduire la pauvreté chez les aînés.
- Accroître le Supplément du revenu garanti (SRG) de 1000 dollars par année pour les personnes âgées seules et les couples âgés à très faible revenu. L'exemption de revenu du SRG devrait être augmentée de 3000 dollars pour les personnes âgées seules et les couples âgés.
- Porter à 50 % le taux de remplacement prévu par le Régime de pensions du Canada,

Pour tout le monde

- Créer un « dividende-dignité » ciblé de 1 800 dollars par adulte et enfant pour les personnes vivant sous le seuil de la pauvreté. Ce dividende-dignité correspond à un crédit de TPS supplémentaire. Il serait accordé à toutes les personnes à faible revenu, peu importe la composition de la famille et il permettrait à quelque 560 000 personnes d'échapper à la pauvreté, dont la moitié sont des enfants.¹⁶ Il permettrait aussi de réduire les inégalités étant un mécanisme efficace pour redistribuer des revenus aux moins bien nantis.

Soutenir les travailleurs

- Adopter un programme pour contrer le sous-emploi et renforcer l'équité qui s'articule autour des mesures suivantes : assujettir le programme fédéral d'infrastructure à l'obligation d'embaucher des personnes marginalisées et offrir aux groupes marginalisés de la formation préparatoire à l'apprentissage; adopter une stratégie de création d'emplois « verts » afin de développer les compétences dans le domaine écoénergétique; conclure des ententes sur les avantages communautaires pour la création d'emplois locaux et le développement économique dans la collectivité; et mettre en place une infrastructure sociale robuste, notamment investir dans un programme national de garde d'enfants, incluant des fonds d'immobilisations et des services de garde pour les poupons.¹⁷
- Instaurer un salaire minimum fédéral indexé de quinze dollars l'heure pour les personnes travaillant dans des industries régies par le gouvernement fédéral.
- Instaurer un programme d'assurance-maladie bonifié comprenant une assurance-médicaments et couvrant les soins dentaires et divers services de réhabilitation étant donné que beaucoup de travailleurs et de travailleuses n'ont pas d'avantages sociaux au travail.
- Créer une stratégie de bons emplois pour réduire la précarité d'emploi et le nombre de travailleurs et de travailleuses en situation de pauvreté.
- Améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire, à l'université, aux collèges communautaires et aux programmes d'apprentissage et éliminer les droits de scolarité.

Instaurer un programme d'éducation préscolaire et de garde à l'enfance de bonne qualité universellement accessible

- Créer à l'initiative du gouvernement fédéral et de concert avec les provinces, les territoires et les communautés autochtones un programme d'éducation préscolaire et de garde à l'enfance pour l'ensemble du Canada, reposant sur une politique-cadre bien articulée et fondée sur les principes d'universalité, de qualité, de diversité et de complémentarité, guidé par des objectifs et des échéanciers clairs et financé à long terme.
- Un engagement non équivoque d'allouer des fonds publics soutenus et substantiels à l'éducation préscolaire et aux services de garde pour les enfants âgés de zéro à cinq ans dans l'objectif d'y accorder à long terme 1 % au moins du PIB (norme internationale).
- Porter le niveau des prestations du congé de maternité/parental à 70 % du revenu gagné, réduire à 300 le nombre d'heures à accumuler pour être admissible aux prestations et calculer les prestations en fonction des douze meilleures semaines de travail au cours des douze mois de travail précédents. Tous les nouveaux parents (adoptifs, étudiants, stagiaires, travailleurs autonomes, travailleurs à temps partiel et occasionnels) devraient être inclus.

Fournir un logement à tous et à toutes

- Veiller à ce que les subventions pour le loyer déterminées en fonction du revenu soient maintenues à long terme pour les ménages dans le besoin.
- Que la priorité numéro 1 de l'Initiative pour le logement abordable et du nouveau Fonds pour le logement soit la construction de nombreux nouveaux logements et l'entretien du parc immobilier actuel.
- Faire appel au secteur de l'habitation, y compris aux locataires, pour l'élaboration de la Prestation canadienne relative au logement.
- Veiller à ce que la Stratégie de logement pour les Autochtones prévoie le financement de projets de logement en milieu urbain et rural et accorde plus de financement aux organisations de soutien

et de services autochtones. Partout où c'est possible, les logements devraient être construits et administrés par des organismes autochtones consacrés à l'habitation.

- Aborder la question du logement et de l'itinérance dans une perspective sexospécifique afin de reconnaître les besoins uniques des femmes et le fait qu'elles constituent la majorité des parents seuls sans-abri.¹⁸
- Élaborer une stratégie de lutte contre l'itinérance des jeunes axée sur des formes de logement et des mesures de soutien qui tiennent compte de la diversité des jeunes, y compris des 20 % de jeunes sans-abri qui sont LGBTQ2S;¹⁹
- Créer des logements accessibles et bénéficiant de services de soutien pour des personnes qui ont des incapacités physiques et intellectuelles, qui souffrent de problèmes de santé mentale ou de dépendances; et s'inspirer du programme Un logement d'abord.

Aplanir les disparités pour les personnes marginalisées

- Appliquer des critères d'équité pour les emplois créés au moyen d'investissements fédéraux dans les infrastructures afin que les parents et les personnes victimes de discrimination aient accès à ces emplois.
- S'assurer que les programmes d'aide sociale financés par le Transfert canadien en matière de programmes sociaux permettent à tous les bénéficiaires d'échapper à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire.²⁰
- S'assurer que la loi fédérale à venir sur l'accessibilité aura au final suffisamment de pouvoirs pour éliminer les obstacles là où les besoins sont les plus grands selon les personnes qui ont des incapacités.²¹
- Revitaliser le Plan d'action canadien contre le racisme en consultant le milieu et répondre aux inquiétudes croissantes que soulève le profilage racial dont sont victimes les Noirs, les Autochtones et les familles racialisées.
- Étendre la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* du Canada pour inclure l'orientation sexuelle et l'identité de genre et voir à ce que ses dispositions s'appliquent aux emplois du secteur privé.

Soutenir l'infrastructure sociale pour lutter contre la pauvreté

- Rétablir le Conseil national du bien-être social, ou créer une autre instance du même genre, pour recueillir des données sur les programmes d'aide sociale et de sécurité du revenu au Canada, faire le suivi et formuler des recommandations de politiques bien informées. Cette instance aurait pour fonction de mesurer les taux de prestation d'aide sociale, d'analyser tous les programmes de soutien du revenu et les dépenses des divers ordres de gouvernement et d'examiner les variations régionales au chapitre des règles et des recours. Elle devrait également faire rapport régulièrement sur le nombre de personnes bénéficiaires d'aide sociale au Canada en situation de pauvreté, selon la MFR après impôt.
- Soutenir les organismes de la société civile qui sensibilisent aux enjeux de la pauvreté, qui mobilisent et qui exercent des pressions pour que l'on s'attaque aux causes et aux effets de la pauvreté à l'échelle locale et nationale. Ces organismes sont souvent à l'origine de recherches et de recommandations fondées sur des données empiriques pour restructurer les programmes sociaux, mais en raison d'un manque de financement et de soutien, beaucoup ont cessé leurs activités et ont réduit leur personnel et leur capacité d'intervention.
- Investir dans la collecte et l'analyse de données robustes par l'entremise de Statistique Canada. Des données plus à jour sur le revenu sont nécessaires et il faut produire plus de bases de données à faible coût ou gratuites pour mieux saisir dans le temps la situation de la pauvreté au Canada et l'efficacité des interventions. Un meilleur accès aux données permettra aux chercheurs du domaine social à la recherche de solutions pour éliminer la pauvreté de procéder à des études et des

analyses essentielles. Il faut recueillir plus régulièrement les données sur la pauvreté et les ventiler de manière en mettre en relief les populations touchées de façon disproportionnée par la pauvreté.

Mesurer — objectifs et échéanciers

Campagne 2000 propose [des objectifs et des échéanciers audacieux mais atteignables](#) qui aideront à éradiquer la pauvreté des enfants et des familles :

- Réduire la pauvreté des enfants et des familles de 50 % d'ici 2020 en utilisant 2015 comme année de référence.
- Réduire le taux de pauvreté au Canada de 50 % en cinq ans et de 75 % en dix ans.
- Réduire la grande pauvreté au Canada de 50 % en quatre ans et de 75 % au cours de la décennie (MFR-40).
- S'assurer que le taux de pauvreté des enfants et des jeunes âgés de moins de dix-huit ans, des familles monoparentales dirigées par une femme, des femmes âgées seules, des personnes autochtones, des personnes qui ont des incapacités, des immigrants récents et des personnes racialisées diminue également de 50 % en quatre ans et de 75 % au cours de la décennie, en reconnaissance du fait que ces populations sont plus touchées que d'autres par la pauvreté.
- S'assurer que le revenu de chaque personne au Canada soit à 75 % au moins du seuil de pauvreté d'ici deux ans.
- S'assurer d'un nombre suffisant de logements de qualité, bénéficiant de services de soutien et abordables pour tous et toutes d'ici dix ans.
- D'ici quatre ans, réduire de la moitié le nombre de ménages qui souffrent d'insécurité alimentaire.
- Réduire d'ici quatre ans les inégalités de revenu en diminuant la part de revenu après impôt que détiennent 10 % des Canadiens et des Canadiennes les plus riches.*

Un plan fédéral de lutte contre la pauvreté est réclamé depuis des décennies. Cette première stratégie fédérale de réduction de la pauvreté doit répondre aux attentes des familles et des personnes qui se couchent le ventre creux, choisissent de payer leur loyer plutôt que d'acheter des médicaments ou ne peuvent pas travailler faute de services de garde de qualité abordables. Les Canadiennes et Canadiens s'attendent à une stratégie suffisamment robuste pour mettre fin une fois pour toutes à la pauvreté des enfants et des familles. Le caractère systémique de la pauvreté infantile au Canada souligne la nécessité d'une stratégie globale et inclusive pour l'éradiquer. En faisant preuve d'un leadership solide, se traduisant par des services publics et des programmes de soutien au revenu robustes et guidé par des objectifs et des échéanciers précis de réduction de la pauvreté, le gouvernement fédéral peut s'attaquer à l'exclusion sociale présente dans l'ensemble du Canada et dont font particulièrement l'objet les personnes marginalisées.

Conclusion

Vingt-neuf ans après l'adoption à l'unanimité par les partis de la Chambre des communes d'une résolution visant à éliminer la pauvreté infantile avant l'an 2000, toutes les circonscriptions fédérales au Canada comptent un nombre important d'enfants et de familles en situation de pauvreté. C'est dire que toutes les collectivités, tous les députés fédéraux et tous les partis politiques sont concernés par l'éradication de la pauvreté au Canada. La stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement fédéral, historique et tant attendue, doit au final mobiliser la volonté politique, la détermination et les investissements ciblés

nécessaires pour éviter que des enfants et des familles vivent en situation de pauvreté où que ce soit au pays.

* *Sauf indication contraire, l'année de référence pour évaluer l'atteinte des objectifs mentionnés précédemment est l'année précédant la mise en œuvre de la SRP.*

Campagne 2000 est une coalition pancanadienne non partisane de plus de 120 organismes nationaux, provinciaux et communautaires engagés à travailler ensemble pour éliminer la pauvreté des enfants et des familles au Canada. Family Service Toronto coordonne les activités de notre coalition et est fier d'agir comme organisme d'ancrage pour Centraide Toronto et de la région de York.
www.campaign2000.ca.

Auteurs du rapport : Anita Khanna et Alan Meisner.

Collaborateurs : Sid Frankel et Liyu Guo.

Nos remerciements spéciaux aux membres du comité national de direction de Campagne 2000, à nos partenaires engagés et aux familles, parents, enfants et jeunes militantes et militants du pays qui collaborent avec Campagne 2000.

¹ L'expression générale « autochtone » comprend les trois principaux groupes ayant des droits autochtones tels que définis par la constitution canadienne, soit les Premières nations, les Métis et les Inuits. Délibérément dans ce rapport, nous nommons les Premières nations et utilisons le terme « autochtone » par souci de cohérence avec le libellé des sources citées et afin de conserver la spécificité des recommandations et l'exactitude des données présentées.

² Statistique Canada, Tableau 111-0015 Cansim. Caractéristiques des familles après impôt en fonction de la mesure de faible revenu selon le type de famille et la composition de la famille

³ Statistique Canada — Recensement de 2016; numéro de catalogue 98-400-X2016173. Statistique Canada précise que les « chiffres correspondant à cette variable subissent plus que les autres l'incidence du dénombrement partiel d'un certain nombre de réserves indiennes et d'établissements indiens au Recensement de la population de 2016 ». Ce qui signifie que ce graphique sous-estime sans doute le taux de pauvreté des populations autochtones au Canada.

⁴ Statistiques Canada. (2017). Programme du Recensement. Recensement en bref. Les enfants vivant dans un ménage à faible revenu. Source : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016012/98-200-x2016012-fra.cfm>

⁵ Idem.

⁶ Statistique Canada, Recensement de la population de 2016. Numéro de catalogue 98-400-X2016206.

⁷ OCDE (2017), Dépenses publiques en prestations familiales (indicateur). Doc. : 10.1787/8e8b3273-en. (consulté le 21 octobre 2017) 16 Statistiques Canada.

⁸ Statistique Canada (juillet 2016). Estimations annuelles du revenu des familles de recensement et des particuliers (Fichiers des familles T1), guide d'utilisation du FFT1. Direction de la statistique du revenu

⁹ Pinard, D. et Page, F. (5 avril 2018). Mesure de faible revenu : Comparaison de deux sources de données, Fichier des familles T1 et Recensement de la population de 2016 Statistiques Canada. Source : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2018002-fra.htm>

¹⁰ Affaires autochtones et du Nord Canada. (2013). Emplacement des Premières Nations au Manitoba Source : <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100020558/1100100020563>

¹¹ Assemblée des Premières nations. Description de l'APN. Source : <http://www.afn.ca/fr/a-propos-de-lapn/>

¹² Brittain, M. et Blackstock, C. (2015). First Nations Child Poverty: A Literature Review and Analysis. FNCARES. Source : <https://fncaringociety.com/publications/fi-rst-nations-childpoverty-literature-review-and-analysis-2015>

¹³ Idem, p. 54

¹⁴ Fondé sur le seuil maximum de gains assurables fixé annuellement par le régime d'assurance-emploi.

¹⁵ Ritchie, L. (29 septembre 2016). Présentation aux consultations prébudgétaires. Consultations prébudgétaires en amont du budget 2017. Comité des finances. Source : <https://openparliament.ca/committees/finance/42-1/38/laurell-ritchie-1/>

¹⁶ Centre canadien de politiques alternatives. (mars 2017) Les enjeux sont élevés, les choix sont clairs Le Budget fédéral alternatif de 2017 Source : <https://www.policyalternatives.ca/bfa2017>

¹⁷ Groupe de travail sur l'assurance-emploi, Coalition Good Jobs for All. Communication personnelle (27 octobre 2016).

¹⁸ YWCA Homes for Women Campaign (19 octobre 2016). Counting Women and Girls In to the National Housing Strategy. Source: <http://ywcacanada.ca/data/documents/00000532.pdf>

¹⁹ Gulliver-Garcia, T. (2016). Mettre fin à l'itinérance des enfants et des familles au Canada. Toronto : Chez toit. L'acronyme LGBTQ2S signifie lesbienne, gay, bisexuel, transgenre, *queer* et bispirituel.

²⁰ Banques alimentaires du Canada — Bilan faim. (2015), source : <https://www.foodbankscanada.ca/hungercount>.

²¹ Conseil de Canadiens avec déficiences (13 octobre 2015). Six points à ne pas oublier quand vous parlez de la loi fédérale sur l'accessibilité. Source : // www.ccdonline.ca/en/socialpolicy/fda/6-things-to-keepin-mind20Oct2016.